



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 06 MARS 2026**

**VALIDE AU CM DU 02/04/26**

**PRESENTS** : Chantal BARRIERE - Virginie CASTANIER- Gérard RAMONDENC - Christian VERNHET- GHISLAIN CABAL-ZINCK - - Dominique ROURE

**EXCUSES** : Zoe POHL-BOUSQUET (pouvoir donné à Virginie Castanier) - Jean-Jacques SELLAM (pouvoir à Ghislain Cabal-Zinck) - Christophe RAYSSAC (pouvoir donné à Christian Vernhet)

-----  
**Président de séance** : Christian VERNHET

**Secrétaire de séance** : Dominique ROURE

-----

### **ORDRE DU JOUR** :

- 1/ Compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2026
  - 2/ Délibération pour l'école
  - 3/ Délibération de demande d'admission en non-valeur
  - 4/ Délibération pour installer une borne électrique
  - 5/ Délibération de convention de mise à disposition pour l'assainissement
  - 6/ Délibération de convention de mise à disposition pour l'eau potable
  - 7/ Maintenance des 3 défibrillateurs
  - 8/ Vote du CFU + affectation du résultat
  - 9/ permanence du bureau de vote
  - 10/ Questions diverses
- 

Monsieur le Maire ouvre le conseil à 20H30, en informant les conseillers du décès de Léon Rayssac, membre éminent de notre communauté locale, figure de Faveyrolles. Ce décès survient deux mois après celui de René Puech qui a également marqué le village de Faveyrolles. Il excuse l'absence de Christophe Rayssac retenu par la préparation de l'inhumation.

#### **1/ Compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2025**

Monsieur le maire présente le compte rendu du conseil en date du 12/12/25. Il précise que l'élagage prévu, mentionné à l'article 11, n'a pu être réalisé compte tenu des conditions climatiques. Le compte rendu est validé à l'unanimité.

#### **2/ Délibération pour l'école**

Monsieur le maire rappelle les inquiétudes relatives à l'avenir de notre école. Il donne la parole à Dominique Roure qui fait un état de la situation en précisant les modalités de la carte scolaire et de la création des RPI. L'effectif de l'école prévu pour la rentrée 2026 (9 enfants) devrait être suffisant pour fonctionner à la rentrée 2026 ; en revanche, faute de nouvelles inscriptions, il faudra envisager la constitution d'un RPI pour la rentrée 2027, compte tenu du départ d'enfants en collège. La délibération est présentée et commentée. Le maintien de l'école pour la rentrée 2026 fait consensus. La délibération est validée à l'unanimité.

Ghislain Cabal-Zinck rappelle que si l'école continue à fonctionner, il faudra verser la subvention à l'APE pour les besoins de l'école en 2026/2027.

### **3/ Délibération de demande d'admission en non-valeur**

Monsieur le maire indique qu'il faut admettre en non-valeur la somme de 3,23 euros, liée à des écarts de paiement sur des factures d'eau. Après échange, l'admission est validée à l'unanimité.

Un débat s'engage sur les factures (eau, cantine...) et les loyers et non payés.

### **4/ Délibération pour installer une borne électrique à Saint-Izaire**

Monsieur le maire rappelle les démarches engagées pour munir le village d'une borne électrique de recharge des véhicules électriques. Il donne la parole à Gérard Ramondenc qui indique les lieux possibles d'installation. L'espace sur la route de l'école, après les containers de déchets, à la hauteur des arbres, est retenu.

Cette borne peut être installée par le SIEDA. Monsieur le maire présente la convention portant sur le transfert de l'exercice de la compétence « infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ». Il s'agit de l'installation d'une station de recharge (jusqu'à 22 kVA) engageant une contribution financière de la commune de 1000€ pour l'installation et de 300€ par an pour le fonctionnement.

Délibération à l'unanimité.

### **5/ Délibération de convention de mise à disposition pour l'assainissement**

### **6/ Délibération de convention de mise à disposition pour l'eau potable**

Monsieur le maire rappelle les démarches engagées pour le transfert de la compétence eau / assainissement au SIRDT. Il donne la parole à Gérard Ramondenc qui présente les PV de mise à disposition de biens.

Pour l'eau : le PV de mise à disposition prévoit la mise à disposition des ouvrages et équipements pour une valeur brute de 747840,45€ et une valeur nette de 683124,05€

Pour l'assainissement : le PV de mise à disposition, outre l'actif et le passif, prévoit le transfert des emprunts réalisés pour un capital de 74429,64€

Délibérations prises à l'unanimité.

Des précisions sont données sur l'acquisition de terrains à Faveyrolles par le SIRDT. Des échanges ont lieu sur la dotation d'une « avance » au SIRDT pour alimenter les budgets eau / assainissement. Une « avance » a été consentie pour l'assainissement lors d'un précédent conseil. Il est décidé qu'aucune avance ne sera consentie pour l'eau dans la mesure où les budgets existent déjà.

## **7/ Maintenance des défibrillateurs**

Monsieur le maire indique que la commune a reçu un courrier l'informant de la nécessité de renouveler les 3 défibrillateurs, leur fabricant n'assurant plus la maintenance des électrodes et de la batterie. Il est décidé de demander un devis et de maintenir les défibrillateurs actuels tant qu'ils fonctionnent.

## **8/ Vote du CFU 2025 + affectation du résultat**

Monsieur le maire présente le tableau relatif au compte financier unique indiquant les résultats reportés et les résultats définitifs. Monsieur le maire sort ensuite de la salle du conseil laissant la présidence du conseil au premier adjoint.

Le compte financier unique indique un résultat définitif de 196739,04 € en recettes/excédent de fonctionnement pour un résultat définitif de 195637,59€ de déficit en investissement (dont 362970,19€ de reste à réaliser). L'ensemble présente un excédent de 1101,45€. Pour mémoire, il était de 78858,19€ en 2024.

Le conseil arrête le résultat et valide le CFU à l'unanimité, avec le maire qui ne prend pas part au vote (7 pour) .

Monsieur le maire revient en séance. Il propose d'affecter le résultat validé (1101,45€) en « affectation à l'excédent reporté à nouveau »

Délibération à l'unanimité.

## **9/ Permanence du bureau de vote**

Monsieur le maire rappelle les élections municipales du 15 mars. Il invite chaque conseiller à se positionner pour assurer les permanences du bureau de vote. Au final,

De 8H à 10H : Christian Vernhet – Dominique Roure – Amandine Marillonnet

De 10H à 12H30 : Ghislain Cabal-Zinck – Jean Noel Goutay – voir Zoe Pohl Bousquet ou Robert Guizzetti en appui si nécessaire

De 12H30 à 14H30 : Christophe Rayssac – Théo Bro (à confirmer)

De 14H30 à 16H30 : Laurène Drouglazet – Gérard Ramondenc

De 16H30 à 18H : Chantal Barrière – Christian Barrière – Christine Costes

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Animations de l'été** : Dominique Roure présente les projets d'animations de l'été : concours photo – journée des artistes (Saint-Izaire se donne à voir...). Il indique que des projets sont en cours de réflexion (fête au château ? – fête nationale ? soirée basque ? ...). Une réunion des associations prévue le 27 mars doit préciser le programme de l'été.
- **Soirée rivière et paysage** : Ghislain Cabal-Zinck présente le projet en cours qui doit aboutir à une soirée débat et table ronde sur l'état des rivières et des paysages qui aura lieu le samedi 28 mars.
- **La randonnée gastronomique** : Dominique Roure rappelle la rando gastronomique du lundi de paques (lundi 6 avril) organisée par l'association chemin faisant.
- **La proposition de mise à disposition d'une exposition de boîtes d'allumettes** : monsieur le maire informe le conseil d'une proposition de mise à disposition d'une exposition de boîtes d'allumettes par un particulier. Suite à un échange au sein du conseil sur l'utilisation possible de cette exposition, il est convenu que le maire appelle la propriétaire pour préciser la nature de cette exposition.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire conclut le conseil municipal à 23H.

**Validé en conseil municipal du 2 avril 2026.**